



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL\_2023\_06-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 31 janvier 2023  
Date d'affichage : 31 janvier 2023

### SEANCE DU 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux à Mons.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thiény SEGUIN, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Jean-Luc LAQUENAIRE  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Stéphane CHABANON, Loïc CHATARD, David DESPAX

#### Absents :

Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-06 : RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu l'article L332-23 du code général de la fonction publique,*

Afin d'assurer les missions de médiation culturelle et pour compléter le poste de chargé de développement culturel, il est nécessaire de recruter pour **accroissement temporaire d'activité** (grade d'adjoint d'animation) à hauteur de 17,5 heures par semaine pour une durée de 12 mois.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le 13/02/2023

ID : 063-200071199-20230206-CCPL\_2023\_06-DE

Suite à un mouvement interne à Plaine Limagne, les fonctions de directeur général adjoint sont laissées vacantes. Il est ainsi proposé de créer un **poste fonctionnel** de DGA pour permettre la nomination d'un nouveau DGA et un **poste d'attaché principal** pour permettre le mouvement interne.

Filière	Grade ou emploi	Cat	Temps complets	Temps non complets	Total effectif budgétaire	Effectif pourvu
Administrative	Directeur général des services	A	1	0	1	1
Administrative	Directeur général adjoint	A	1	0	1	0
Administrative	Attaché principal	A	3	0	3	2
Administrative	Attaché	A	6	0	6	4
Administrative	Rédacteur principal	B	1	0	1	1
Administrative	Rédacteur	B	3	0	3	3
Administrative	Adjoint administratif principal 1 <sup>er</sup> cl.	C	1	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	1	0	1	1
Administrative	Adjoint administratif	C	4	2	6	6
Technique	Ingénieur principal	A	1	0	1	1
Technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> cl.	C	1	0	1	1
Technique	Adjoint technique	C	2	7	9	9
Médico-sociale	Éducateur de jeunes enfants	A	3	2	5	5
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	B	0	1	1	1
Animation	Animateur	B	5	0	5	5
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	C	5	0	5	5
Animation	Adjoint d'animation	C	4	24	28	27
Culturelle	Assistant de cons. du patr. et des bibli. principal 1 <sup>er</sup> cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Assistant de cons. du patr. et des bibli. principal 2 <sup>ème</sup> cl	B	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	1
Culturelle	Adjoint patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	2	2
Médico-sociale	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	C	1	2	3	3
Médico-sociale	Agent social	C	1	3	4	3
<b>Total</b>			<b>48</b>	<b>42</b>	<b>90</b>	<b>84</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de créer les postes présentés ;
- d'approuver le recrutement d'un contractuel ;
- de valider le tableau des effectifs ;
- d'autoriser le président à faire toutes les démarches préalables obligatoires ;
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13 février 2023  
Le président,



Le président

Claude RAYNAUD

